

Une fiscalité moins attractive plutôt que des contingents : la réforme de la fiscalité des entreprises après le vote du 9 février

Autor(en): **Erard, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 2044

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une fiscalité moins attractive plutôt que des contingents

La réforme de la fiscalité des entreprises après le vote du 9 février

Lucien Erard - 12 juillet 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26026>

L'afflux de main-d'œuvre étrangère, qui nous a valu le vote du 9 février, a des causes bien précises: la croissance de secteurs de pointe – finance, horlogerie de luxe, pharma, informatique, machines – et l'arrivée et le développement de multinationales attirées par une politique fiscale particulièrement favorable.

Personne ne regrette ce dynamisme économique, mais ses conséquences réelles ou imaginaires sur le marché immobilier, les infrastructures et en particulier les transports, les dépenses sociales, l'environnement et l'occupation des sols finissent par peser. Curieusement, cette bonne santé de l'économie n'a eu que peu d'effet sur le niveau du chômage. Par contre, la main-d'œuvre étrangère concurrence les travailleurs suisses et pèse sur les salaires, malgré l'obligation de respecter les conditions de travail et notamment les salaires de la branche.

Ce lien direct entre croissance économique et immigration a conduit le parti socialiste, mais aussi Avenir Suisse, le *thinktank* de l'économie suisse – curieux [rapprochement](#) – à proposer de cesser d'attirer de nouvelles entreprises. En freinant ainsi l'immigration de la main-d'œuvre étrangère plutôt que de la continger, on évite de confier à l'Etat le

soin de répartir des contingents et d'influencer le développement de tel ou tel secteur économique.

Réduire l'attractivité de la Suisse implique notamment de renoncer aux arrangements fiscaux et autres réductions d'impôts qui constituent aujourd'hui l'instrument majeur – et manifestement efficace – de la politique d'accueil de nouvelles entreprises. Le moment est particulièrement bien choisi puisque la Confédération et les cantons sont en train de revoir de fond en comble la fiscalité des entreprises qui devront toutes être imposées aux mêmes taux.

Or, actuellement, chaque canton envisage des taux suffisamment bas pour éviter le départ de certaines sociétés. La logique de la votation du 9 février voudrait pourtant que l'on accepte que des entreprises renoncent à s'établir en Suisse, à investir ou déplacent tout ou partie de leurs activités à l'étranger.

Il faudrait pour cela oublier les taux de 13 ou 14% qu'évoquent Vaud et Genève et harmoniser l'imposition cantonale des entreprises. On éviterait ainsi d'accentuer encore la concurrence intercantonale et le déséquilibre croissant de l'implantation des entreprises sur le territoire. La

Confédération et les cantons disposeraient des ressources nécessaires pour investir dans la construction de logement, le développement des transports, la formation professionnelle et l'intégration des étrangers.

Une telle harmonisation à un niveau acceptable pour les finances publiques impliquerait soit un accord entre tous les cantons, soit une modification du droit fédéral. Il s'agirait alors de fixer un taux minimum de l'impôt cantonal sur les bénéfices des sociétés dans la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale ou de le remplacer par une augmentation de l'impôt fédéral direct dont le supplément serait redistribué aux cantons.

Certes, la Suisse doit rester fiscalement concurrentielle. Mais aujourd'hui plusieurs cantons raisonnent uniquement en fonction de la concurrence qu'exercent certains d'entre eux en Suisse centrale. C'est ainsi qu'avec un taux d'impôt effectif de 20%, les seuls concurrents seraient l'Irlande (12,5%), la Slovaquie (17%) la République tchèque, la Hongrie et la Pologne (19%). A 25%, le taux serait encore [inférieur](#) à celui de presque tous les pays au niveau de développement équivalent et offrant un environnement économique et social comparable.

Pourquoi ce débat reste-t-il

confidentiel? Probablement parce qu'il mettrait en question l'idéologie du «*moins d'impôts*», dominante en Suisse depuis des décennies.

Faire du taux moyen actuel de 21%, identique à celui de la

Grande-Bretagne et proche du taux suédois (22%), le taux applicable dans toute la Suisse aurait surtout pour effet de faire fuir nombre de sociétés à statut spécial n'ayant apporté ni impôts, ni emplois. Il

freinerait considérablement l'afflux de main-d'œuvre étrangère et donnerait aux finances publiques les moyens d'investir là où l'augmentation de la population a rendu la vie difficile à nombre de nos concitoyens.

Ni le catastrophisme de la droite ni le déni de la gauche ne sauveront la prévoyance vieillesse

AVS: équilibré et transparent, le projet du Conseil fédéral permet le maintien du niveau des rentes

Jean-Daniel Delley - 10 juillet 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26021>

Le projet de réforme de la prévoyance vieillesse a suscité de nombreuses critiques. Le moment est venu, pour tous les partenaires, d'œuvrer à un compromis susceptible de convaincre une majorité populaire.

C'est le propre d'une procédure de consultation. Chacun défend ses positions et critique les propositions gouvernementales qui lui déplaisent. La réforme de la prévoyance vieillesse pilotée par Alain Berset n'a pas dérogé à la règle. S'il y a quasi-unanimité quant à la nécessité de traiter simultanément les premier et deuxième piliers, les avis divergent sur presque tous les points de la réforme.

A droite et dans les milieux économiques, on privilégie des mesures rapides d'économies – augmentation de l'âge de la retraite, frein à l'endettement – et l'on refuse de nouvelles

ressources financières. La gauche, elle, ne veut rien savoir de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et de l'abaissement du taux de conversion des avoirs du deuxième pilier. Et les syndicats, n'hésitant pas à ressortir [leur slogan](#) percutant de 2010 sur le «*vol des rentes*», misent surtout sur leur [initiative AVS+](#).

Néanmoins [le Conseil fédéral tient bon](#). Tout au plus réduit-il l'augmentation initialement prévue de la TVA de 2 à 1,5 point, affecte-t-il au premier pilier l'entier de la part de TVA prélevée depuis 1999 en faveur de l'AVS – jusqu'à présent la Confédération en gardait 17% pour son budget – et supprime-t-il la déduction de coordination, ce qui permettra à un plus grand nombre de salariés de bénéficier de la prévoyance professionnelle.

Le gouvernement s'obstine-t-il

à tort? Non, car sans ressources supplémentaires, ni les rentes AVS ni celles du deuxième pilier ne sont garanties à terme. Et jamais le peuple n'approuvera une baisse des rentes.

L'histoire mouvementée de la prévoyance vieillesse en témoigne. Depuis plus d'une décennie, toutes les réformes ponctuelles ont échoué: la 11^e révision de l'AVS en 2004 devant le peuple et en 2010 au Parlement; et en 2010 également la réduction du taux de conversion. En proposant une réforme globale des deux piliers, Alain Berset a opté pour la seule stratégie possible. Au cœur de son projet, le maintien du niveau des rentes grâce à des économies et des recettes nouvelles supportables.

Jusqu'à présent la stratégie d'affolement de l'opinion n'a pas fonctionné. En 1996, un groupe interdépartemental